



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

conséquences sociales de la crise sanitaire en Martinique

Question au Gouvernement n° 4284

Texte de la question

CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA CRISE SANITAIRE EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à Mme Manuëla Kéclard-Mondésir.

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la covid-19 entraîne des conséquences sociales et psychologiques très graves, notamment en Martinique, où 30 % des Français vivent avec moins de 820 euros par mois – c'est aussi cela, la réalité martiniquaise. Les inégalités persistent et se creusent de plus en plus. Cette quatrième vague d'une ampleur exceptionnelle est une véritable catastrophe.

Guy-Albert Rufin-Duhamel, ingénieur social et membre du comité scientifique local covid-19, le souligne : la crise sanitaire d'aujourd'hui est la conséquence d'une crise sociale amplifiée par la covid, et non traitée. Cette analyse est soutenue par la communauté scientifique en Martinique.

Il faut un bouclier social pour soutenir la population et limiter les effets dévastateurs de la crise sanitaire. Le travail social doit être repensé en proximité avec les personnes les plus exposées. C'est ce qu'attendent les citoyens, les associations, les travailleurs sociaux, les collectivités territoriales et les centres communaux d'action sociale (CCAS). Il faut promouvoir et soutenir financièrement sans délai des équipes mobiles de médiation et de proximité sociale.

Pourquoi ne pas avoir actionné la réserve sociale en Martinique ?

Que pense faire le Gouvernement pour anticiper concrètement les effets de la crise sur les populations socialement défavorisées ? Que pense faire le Gouvernement pour accompagner les plus vulnérables, les plus fragiles, les plus exposés et pour diminuer les effets collatéraux de cette crise ? Il faut agir dès maintenant sur le plan social, en parallèle de l'action sur le plan sanitaire. Monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend-il agir en la matière ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Merci de cette question ; je partage en grande partie votre analyse, même s'il me manque quelques éléments. Vous dites que la crise sanitaire actuelle en Martinique est la conséquence d'une crise sociale ; madame la députée, la crise sanitaire est la conséquence d'un virus, qui cause une maladie que l'on peut désormais prévenir par un vaccin sûr et efficace. (M. Jean-Christophe Lagarde applaudit vivement.) Or 20 % à 30 % seulement de la population martiniquaise est immunisée. Vous pouvez mettre les moyens financiers que vous voulez, cela n'empêchera pas le virus de circuler tant que la population ne sera pas protégée.

Mais vous avez raison : le confinement a en Martinique des conséquences sociales et psychologiques importantes. Nous ne souhaitons évidemment pas un nouveau confinement, à l'occasion d'une cinquième ou d'une sixième vague. Mais s'il devait y avoir d'autres vagues, je le redis, ce ne serait pas la conséquence d'une crise sociale, mais celle du retard de la vaccination. C'est toute la différence que nous pouvons établir entre certains territoires ultramarins et la métropole : c'est le même variant qui circule.

À nouveau, je compte sur les élus pour lancer un message courageux à la population : si vous ne voulez pas être percutés par la crise sanitaire, protégez-vous ! Car plus on vit dans la précarité, plus on souffre des inégalités sociales, plus les inégalités de santé sont grandes, et c'est aussi le cas en matière de vaccination : celles et ceux qui sont le plus éloignés de la vaccination sont aussi celles et ceux qui souffrent le plus.

Néanmoins, vous avez raison de souligner que lorsqu'il y a une crise comme celle-ci, il y a nécessité absolue d'accompagner sur le plan social les personnes les plus fragiles. Depuis le début de la crise, nous l'avons toujours fait en métropole comme dans les territoires ultramarins, avec une revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire l'an dernier, le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité à 4 millions de foyers en difficulté et l'instauration d'une aide de 160 millions d'euros pour aider les jeunes en difficulté. La Martinique en avait bénéficié.

Vous posez la question de la réserve sociale à juste titre ; désormais, elle relève des territoires. Sébastien Lecornu et moi-même suivons le dossier de très près. C'est aux territoires de décider s'ils appliquent ou non ce dispositif dans la période que nous connaissons. Nous serons aux côtés des Martiniquais dans la durée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et LR. – M. André Chassaing proteste.)*

M. le président. La parole est à Mme Manuëla Kéclard-Mondésir.

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir. La vaccination n'est pas la seule solution ni la seule préoccupation. Il est vrai que la question de la vaccination se pose, mais nous devons absolument tenir compte de la situation sociale des familles.

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4284

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 septembre 2021](#)